

## **Séance du Conseil communal du mardi 17 juin 2002.**

1. Procès-verbal de la séance tenue par le Conseil communal le mardi 21 mai 2002. Approbation.

### **INTERCOMMUNALES**

#### **2. I.M.S.T.A.M.**

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2002. Modifications des statuts. Rapport de gestion 2001. Compte de résultats et bilan de l'exercice 2001. Rapports au Collège des Commissaires, du Conseil d'Administration et du Commissaire-réviseur. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires. Approbation.

#### **3. I.C.F.E.**

Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2002. Rapport de gestion du Conseil d'Administration. Rapport du Collège des Commissaires. Rapport du Commissaire-réviseur. Approbation des comptes annuels 2001. Décharge à donner aux administrateurs, commissaires et commissaire-réviseur. Nominations statutaires. Approbation.

#### **4. I.P.A.L.L.E.**

Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2002. Rapports du Conseil d'Administration, du Collège des Commissaires et du Commissaire-réviseur. Approbation du bilan et du compte de résultats. Affectation du résultat. Décharge à donner aux Administrateurs, Commissaires et Commissaire-réviseur. Approbation.

#### **5. I.F.H.O.**

Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2002. Rapports du Conseil d'Administration, du Collège des Commissaires et du Comité de surveillance. Approbation. Rapport du Commissaire-réviseur. Notification. Rapport spécifique du Conseil d'Administration sur les prises de participation. Approbation. Comptes annuels arrêtés au 31/12/2001. Approbation. Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration, du Collège des Commissaires, du Comité de Surveillance et au Commissaire-réviseur pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2001. Approbation.

#### **6. I.G.R.E.T.E.C.**

Assemblées générales ordinaires du 28 juin 2002.

a) Assemblée du secteur 1. Rapport de gestion de l'exercice écoulé. Approbation. Comptes annuels arrêtés au 31.12.2001. Approbation. Décharge à donner aux membres de la Commission permanente pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2001.

b) Assemblée générale ordinaire. Rapport de gestion du Conseil d'Administration. Rapport du Collège des Commissaires. Rapport du Comité de Surveillance. Approbation. Rapport du Commissaire-réviseur. Notification. Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2001. Approbation. Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration, du Collège des Commissaires et du Comité de Surveillance pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2001. Approbation.

#### **7. I.H.G.**

Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2002. Rapports du Conseil d'Administration, du Collège des Commissaires et du Comité de Surveillance. Approbation. Rapport du Commissaire-réviseur. Notification. Comptes annuels arrêtés au 31/12/2001. Approbation. Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration, du Collège des Commissaires, du Comité de Surveillance et au Commissaire-réviseur pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2001. Approbation.

## **8. I.E.H.**

Désignation de l'Intercommunale mixte I.E.H. en qualité de gestionnaire de réseau de distribution d'électricité et fournisseurs aux clients captifs.

## **RENOVATION D'UN SITE INDUSTRIEL**

### **9. Acquisition des biens sis Chemin du Vieux Ath, cadastrés section B n°811w88, 811s89/partie et 811f96. Décision**

Suite à la faillite de la Société immobilière de la Sucrierie, l'ancienne candisserie (Magasin TATON), sise rue de la Sucrierie 12 à Ath, est actuellement à vendre.

Ce bel immeuble récemment rénové trouvera prochainement une nouvelle destination, qu'il est pour le moment prématuré de dévoiler.

A proximité, la Province vient de racheter les installations d'I.G.E.H.O.

Pour parfaire l'opération de rénovation de cet ancien site industriel, la Ville pourrait quant à elle acquérir le garage délabré, une partie de la parcelle ainsi que l'immeuble à logements collectifs en vue d'assainir les abords immédiats des deux bâtiments susdits et d'y aménager un parking, côté Chemin du Vieux Ath.

## **DISTRIBUTION D'EAU**

### **10. Extension du réseau pour l'alimentation du lotissement sis chaussée de Tournai et rue Probideau à Villers-Saint-Amand. Souscription de parts sociales. Approbation**

La Société Wallonne des Distributions d'Eau a transmis un dossier visant à l'extension du réseau de distribution d'eau de Villers-Saint-Amand destiné à alimenter le lotissement sis Chaussée de Tournai-rue Probideau.

Ces travaux seront financés par le lotisseur qui a versé à la Société Wallonne le montant de ses prestations et qui s'est engagé à exécuter les travaux de terrassement.

Ces travaux constituant un investissement, il importe que la Ville d'Ath souscrive 296 parts sociales. Cette souscription n'entraînera aucune charge financière supplémentaire pour la Ville d'Ath du fait que les parts sociales seront libérées par le versement susdit et par l'apport des travaux de terrassements.

Le Collège échevinal suggère d'adopter cette proposition concrétisant l'amélioration du réseau de distribution d'eau.

## **LOTISSEMENT**

### **11. Rue Centrale à Meslin-l'Evêque (4 lots). Equipement. Approbation**

M. Jean-Pierre LECLERCQ, géomètre-expert, a fait parvenir une demande de réintroduction de permis de lotir pour le terrain sis à la rue Centrale à Meslin-l'Evêque.

## **BÂTIMENTS, VOIRIES ET AUTRES BIENS PRIVÉS ET PUBLICS**

### **12. Fonds des Calamités. Introduction d'un dossier suite aux orages, tornades et inondations. Décision**

Le 4 juin dernier, un orage très violent accompagné de tornades, de chutes de grêle et de quantités d'eau s'est abattu sur quelques villages de Leuze en Hainaut et d'Ath.

*Les villages d'Autreppe, Ormeignies, Moulbaix, Villers-St-Amand, Villers-Notre-Dame, Irchonwelz, Mainvault, partie de Bouvignies, Rebaix et Lanquesaint et une partie de l'ancienne ville d'Ath furent principalement l'objet de ces calamités.*

*A ce jour, nous avons relevé quelque 25 immeubles atteints par des torrents boueux qui ont dévalé les champs cultivés et ont envahi sur des hauteurs parfois très importantes les biens de ces ménages.*

*En quelques heures, 17 à 18 maisons furent nettoyées et les environs débarrassés d'une matière argileuse collant sur les murs, les sols, le mobilier.*

*Pour une dizaine d'autres maisons, la catastrophe est plus importante. L'eau a parfois atteint une hauteur de 1,50 m à 2 m causant là des dégâts que l'on peut estimer à plusieurs millions de francs.*

*Au dehors, des voitures furent entraînées et submergées par l'eau et la boue. Quatre d'entre elles sont irrécupérables, une autre doit subir une révision totale avant que les garagistes ne puissent se prononcer.*

*Chez les agriculteurs, des dizaines d'hectares, surtout d'épinards, de betteraves, de pommes de terre, de chicorée, furent partiellement emportés dans les fossés, sur les voiries et dans les propriétés. Certaines céréales furent couchées sur le sol et se relèveront difficilement.*

*Non seulement, les agriculteurs ont perdu le fruit d'un dur labeur, mais ils devront passer, comme les privés, de nombreuses heures à rétablir les circuits d'évacuation privés d'eau, travailler une nouvelle fois le sol et ensemercer.*

*Le Collège échevinal et certains Conseillers communaux ont immédiatement pris la route et rejoint les endroits préjudiciés.*

*Les pompiers, certains membres de la police et les ouvriers communaux furent dépêchés sur place. Des relevés furent établis au sein de pratiquement toutes les maisons sinistrées. Des photos attestent de l'importance des dégâts.*

*Le lendemain matin, tous les agriculteurs, à l'exception de quelques-uns qui pour des raisons inexplicables ne reçurent point le courrier, furent informés de la prochaine réunion de la commission des dégâts agricoles.*

*A ce jour, une vingtaine de cultivateurs se sont manifestés et dans le courant de la semaine prochaine et de la semaine suivante, la commission se réunira pour constater les dégâts et aider les agriculteurs à les évaluer. Ces documents serviront*

*au Ministre des Finances qui pourra au moment opportun prendre en considération le manque à gagner des uns et des autres.*

*Quant à la reconnaissance d'Ath et des alentours comme zones sinistrées, dès le 5 juin au matin, la ville écrivait à M. le Ministre de l'Intérieur et à M. le Gouverneur. Par retour du courrier, elle recevait une information selon laquelle les dossiers*

*devaient être élaborés selon la procédure traditionnelle et transmis pour la fin juin avec demande du Conseil communal.*

*Aujourd'hui, c'est ce que le Collège échevinal vous propose de concrétiser étant entendu que nous devons mettre tout en œuvre avec les Bourgmestres des communes voisines pour que le dossier trouve un dénouement rapide et, espérons-le, favorable aux personnes qui ont à souffrir de ces situations.*

*Au-delà, remercions tous les bénévoles, l'ensemble des services publics, les entreprises privées pour le dévouement dont ils ont fait preuve.*

*Aujourd'hui, il reste encore l'une ou l'autre maison pour lesquelles un examen attentif est en cours. Deux habitations situées au cœur de Ligne devront peut-être être déclarées insalubres, inhabitables et dangereuses. Avec la société de logements locale et le C.P.A.S., nous offrons aux ménages concernés (une propriétaire et une locataire avec son enfant), deux logements décents à Ligne ou à proximité.*

*Quelques nettoyages de cours ou d'arrière-cours devront être effectués dès que les boues seront sèches.*

*Sur un autre plan, des contacts ont déjà été pris avec le Prince de Ligne, propriétaire de terres cultivées dont la couche arable a été lessivée dans le centre du village. Avec le locataire, l'Office Wallon de Développement Rural, le Commissaire voyer LISON et M. le Ministre de l'Agriculture, nous examinerons la possibilité d'établir, selon des modalités à convenir, des protections comme des tournières d'une largeur plus importante, l'un ou l'autre étang de retenue ou fossé favorisant la filtration des eaux chargées de boue, car si dégâts il y a aujourd'hui en ces différents endroits, ils sont bien la résultante du lessivage des terres.*

*Enfin, pour remettre les ruisseaux, les fossés, les égouts en parfait état, le Collège échevinal a demandé à des entreprises privées d'apporter un renfort à la régie technique. Ainsi, dans les tout prochains jours, une douzaine de kilomètres de fossés seront recréés, quelques 80 ponts de champs seront débouchés et le nettoyage des avaloirs sera totalement terminé dans la zone considérée.*

## **BATIMENTS SPORTIFS**

### **13. Acquisition de petit matériel sportif. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation**

Lors de l'élaboration du budget 2002, un crédit a été inscrit en vue de remplacer divers éléments usagés dans les halls de sport et piscine.

Dans son rapport du 28 mai dernier, les Responsables des Infrastructures sportives suggèrent le remplacement ou l'acquisition du matériel sportif suivant :

Deux tables de ping-pong pour remplacer les tables endommagées par les ballons de mini-foot avant l'installation des espaces de rangement;

Deux paires de filet de mini-foot en remplacement des filets actuels usés;

Huit buts de diabolins destinés à équiper le stade des géants, les buts utilisés actuellement étant dangereux en raison de leur mauvais état);

Une machine-traceuse à peinture pour lignes de terrain de foot;

Quatre lignes d'eau destinées à séparer les couloirs de la piscine communale;

Consolidation des fixations des paniers de basket;

Un filet pare-ballon pour le terrain de foot de Maffle, le filet actuel étant en mauvais état.

#### **14. Travaux d'entretien extraordinaire au sein de la fosse de la salle M. Denis. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement**

Lors de l'élaboration du budget 2002, un crédit a été inscrit en vue de couvrir les investissements nécessaires au remplacement des mousses de la fosse de la double salle Marcel Denis à Maffle.

En effet, après une vingtaine d'années de fonctionnement, les blocs de mousse qui remplissent cette fosse sont arrivés au bout de leur vie.

Il appert du rapport des Responsables des Infrastructures sportives que ces éléments se désagrègent, dégageant une fine poussière gênante pour les usagers du club de gymnastique et qu'en outre, ces blocs de mousse contiennent de la vermine, des tiques et autres bestioles provoquant des piqûres ou allergies désagréables.

Les capitonnages de mousse (protection) sont usés par l'usage intensif et les angles saillants présentent de réels dangers.

A partir de la galerie "Danse", cette fosse donne une impression de désordre.

En plus, il conviendrait de procéder à leur remplacement et de repenser cette fosse, de lui redonner une conception mieux adaptée aux services actuels qu'elle doit rendre, les axes d'élan étant changés.

Son contenu doit en outre être protégé des risques d'incendie, les mousses vieillissantes et sèches étant, selon certaines expériences vécues, susceptibles de s'enflammer beaucoup plus vite.

### **ENSEIGNEMENT COMMUNAL**

#### **15. Liste des emplois vacants. Rectificatif**

En séance du 21 mai dernier, le Conseil communal a arrêté la liste des emplois vacants dans l'enseignement communal.

Après vérification des chiffres de population au 15 janvier 2002, il appert qu'une augmentation des reliquats du capital-périodes permet la création de deux emplois à mi-temps supplémentaires.

Le Collège échevinal propose donc d'arrêter au 15 avril 2002 la nouvelle liste des emplois vacants pour l'année scolaire 2002-2003.

### **RENOVATION URBAINE**

#### **16. Ilot rue des Récollets, d'Enghien, du Gazomètre et l'Athénée. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Avis de marché. Décision**

Il a été décidé de confier à un auteur de projet l'étude relative à l'opération de rénovation urbaine du quartier délimité par les rues des Récollets, d'Enghien, du Gazomètre et l'Athénée.

L'Association momentanée Waroux-Dewulf de Ath, désignée en qualité d'auteur de projet, a établi le projet en 7 lots soit :

Lot 1 : Démolitions, gros-œuvre, abords

Lot 2 : Toiture et zinguerie

Lot 3 : Menuiseries intérieures et extérieures

Lot 4 : Sanitaire et chauffage

Lot 5 : Electricité

Lot 6 : Carrelages et faïences intérieurs

Lot 7 : Ascenseur

Les 24 logements seront financés par la SWL.

Les subsides seront sollicités dans la plus large mesure possible auprès du département rénovation urbaine(75%) du Ministère de la Région wallonne et de la Division Equipement (80%) de la S.W.L.(Article 69 du Code wallon du logement).

### **17. Acquisition et échange sans soulte de propriétés sises rue de France à Ath**

Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine de l'îlot délimité par la rue de France, le Boulevard H. Rousseau et la rue de Brantignies, la Ville négocie depuis plusieurs mois l'acquisition de l'immeuble sis rue de France 20-22 à Ath comprenant des hangars et annexes et deux appartements.

Les propriétaires acceptent finalement de céder ces biens à la Ville sous certaines conditions.

L'acquisition de l'immeuble 20-22 rue de France, prévue à la convention-exécution 2002, sera subsidiée à concurrence de 75%.

Ainsi, la Ville restera propriétaire d'un ensemble cohérent qui pourra être partiellement démoli en mettant au travers des démolitions et réaménagements spatiaux des espaces libérés des habitations d'une partie des rues de Brantignies, de France et Coussin.

Ces investissements pourront être financés à concurrence de 75 % par les crédits "Rénovation Urbaine" - Programme 2003.

### **18. Acquisition des biens sis rue du Mouton à Ath, cadastrés section D n°659L, 659M, ainsi que la mitoyenneté de l'immeuble n°658Y. Décision**

L'opération de rénovation urbaine relative au quadrilatère délimité par les rues aux Gâdes, du Mouton, des Frères Gilbert et la Place Ernest Cambier prévoit la construction d'un immeuble de 4 appartements, avec porche, à front de la rue du Mouton.

Afin de disposer d'une largeur suffisante en façade et de construire en mitoyenneté avec l'immeuble voisin, il convient d'acquérir certains biens ainsi que la mitoyenneté d'un l'immeuble.

### **19. Acquisition à la rue Camberfosse d'un terrain de +/- 40 m<sup>2</sup> à la Société Publique d'Administration des Bâtiments Scolaires du Hainaut. Décision**

La Société Publique d'Administration des Bâtiments Scolaires du Hainaut (S.P.A.B.S.H.) est actuellement propriétaire de parcelles sises rue d'Enghien à Ath.

Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du quadrilatère délimité par la rue des Récollets, d'Enghien, du Gazomètre et l'Athénée, la Ville pourrait acquérir certaines parcelles en vue d'y construire un immeuble comprenant trois petits logements.

Sur le plan architectural, cet immeuble fermerait la rue Camberfosse et socialement, ces petits logements seraient destinés à la jeunesse qui, placée dans des maisons d'accueil, doit trouver un lieu de séjour temporaire dès 18 ans afin de s'intégrer progressivement dans la vie socio-professionnelle.

La Ville accepte d'acquérir ces biens pour un prix correspondant à l'estimation du Receveur de l'Enregistrement majoré des frais de géomètre, d'expertise et d'acte notarié.

## **20. Acquisition d'un terrain nécessaire à l'aménagement du Jardin de Liessies**

Le 21 mai dernier, vous avez marqué votre accord de principe sur l'opération d'aménagement urbain relative à l'aménagement en espace vert public de l'espace dénommé « les Jardins de Liessies » à la rue de Liessies à Ath.

Cette opération suppose l'acquisition par la Ville d'une partie du terrain actuellement en friche ainsi que l'annexe, le tout d'une contenance approximative de 26 ares.

## **21. Plans et tableaux d'expropriation de l'immeuble sis rue de France 18. Adoption définitive**

Le 22 avril dernier, vous avez adopté provisoirement les plans et tableaux des biens à exproprier dans le Centre Ancien (rue de France 18 et 20-22) en vue de solliciter de l'Exécutif Régional Wallon l'octroi de l'arrêté d'expropriation et l'autorisation d'appliquer la procédure d'expropriation d'extrême urgence pour la prise de possession, pour cause d'utilité publique, de ces biens.

Par décision du Collège, l'enquête publique s'est tenue du 10 mai au 10 juin 2002 et la séance de clôture a eu lieu le 10 juin 2002.

Le Collège, dans sa délibération motivée relative aux résultats de cette enquête, estime qu'il n'y a pas d'entrave à la poursuite de la procédure d'expropriation pour l'immeuble rue de France 18.

Le Collège propose donc :

De solliciter de l'Exécutif Régional Wallon, l'octroi de l'arrêté d'expropriation et l'autorisation d'appliquer la loi du 26 juillet 1962 déterminant la procédure d'expropriation d'extrême urgence pour la prise de possession pour cause d'utilité publique, du bien repris aux plan et tableau du bien à exproprier à la rue de France 18.

D'adopter définitivement à cet effet les plan et tableau du bien à exproprier à la rue de France 18 ayant fait l'objet de son adoption provisoire donnée par délibération précitée du 22 avril 2002.

## **CHAMPS DE REPOS**

### **22. Champs de repos d'Isières et de Bouvignies. Extension. Acquisition. Décision**

Le cimetière d'Isières a atteint sa capacité maximale. Il est donc nécessaire de pourvoir à son extension en acquérant les parcelles n°474 (12a90c a) et 475 (19a30ca).

Une première phase d'extension porterait sur 50m de profondeur, ce qui permettrait au fermier locataire de poursuivre l'occupation du sol des parcelles.

Le Collège propose donc d'acquérir, pour cause d'utilité publique relative à l'extension du cimetière d'Isières, les parcelles susdécrites.

Le cimetière de Bouvignies a atteint sa capacité maximale. Il est donc nécessaire de pourvoir à son extension qui pourrait se faire dans une partie du bien immobilier, cadastré section A n°122m, d'une contenance approximative de 18a 90ca, équipé

de 3 silos en béton d'une superficie de +/- 900 m<sup>2</sup> et de 3 murs en béton de 1,5m de haut sur +/-30 cm de large et 32m de longueur.

Les silos actuels seront reconstruits par le fermier propriétaire sur un terrain jouxtant davantage le chemin de remembrement qui, partant de la rue du Pilon, aboutit à la ferme.

Tout en étant bien mieux intégrés au paysage, ils répondront aux nouvelles normes imposées par les services de la Région wallonne.

La Ville quant à elle conservera une partie des aires bétonnées pour servir d'emplacements aux véhicules des visiteurs du champ de repos et aménagera une aire de dispersion des cendres et un bac de retenue pour les déchets verts en provenance de l'endroit. Enfin, elle disposera d'une possibilité d'étendre l'aire de repos durant les 20 ans à venir.

Quant à l'environnement immédiat du cimetière, il sera grandement amélioré marquant ainsi un digne respect pour nos aïeux.